

Niveau de responsabilité		Réglementation		Mission de conseil	Mission de contrôle	Mission de mise en œuvre		
Niveau global	Président	Prévention des risques professionnels	Décret n°82-453 modifié : livres I à V de la 4° partie du Cdt applicables à la fonction publique	Médecin de prévention	DHSE	Médecin de prévention	Visite médicale + tiers-temps	
			Cdt : L4121-1 : obligation de résultat en matière de sécurité	Conseiller de prévention		DHSE	Mis en œuvre (sites des Chênes, Cerclades, St-Matin, Neuville et Gennevilliers) / Maintenance / travaux des installations de sécurité incendie et de sureté + Contrôles périodiques réglementaires des installations étroitement liées aux bâtis + formalisation du DUER et du PGP/PGF (sur la base des EvRP et PA des UT) + Conseils, expertises et mise en place d'outils + Mise en place et gestion des filières de traitement de déchets + animation du CHSCT et du réseau des AP	
			Cdt L4121-3 : évaluation des risques + plans d'action	DHSE			ESPE / IUT	Mise en œuvre des installations de sécurité incendie (sites Sarcelles, Antony, St-Germain et B. Hirsch)
			Cdt : L4741-1 : responsabilité pénale de l'employeur en cas d'accident				DPI	Maintenance des installation + travaux relatifs à la sécurité
		Prévention du risque incendie	Règlement de sécurité contre les risque d'incendie et de panique	DHSE		DRH	Formation / Suivi des accidents du travail	
		Prévention des risques pour l'environnement	Code de l'environnement (loi n°75.633, loi n° 88.1261, décret du 18/04/2002)					
Au sein de l'unité de travail	Chef de service / Directeurs de laboratoire	Prévention des risques professionnels	Circulaire du 18/05/2010 : même responsabilité que le président pour les agents placés sous son autorité	DHSE	DHSE	DHSE	Conseils + expertises + animation du réseau des AP	
			Prévention du risque incendie	Règlement de sécurité contre les risque d'incendie et de panique		AP	AP	Réalisation annuelle de l'évaluation des risques professionnels (EvRP) et du plan d'action associé + suivi de la mise en œuvre du plan d'action (travaux et achat / organisation (procédures, contrats de maintenance et de contrôle des équipements liés à l'activité de l'unité, ...) / formation information)
		Prévention des risques pour l'environnement	Code de l'environnement (loi n°75.633, loi n° 88.1261, décret du 18/04/2002)			AP et/ou personnels	Suivi des produits chimiques pendant toute sa durée de vie depuis la commande jusqu'à son élimination par une société agréée	
	Agent	Prévention des risques professionnels	CdT : L4122-1 : obligation de respecter les instructions (consignes, procédures, ...)	DHSE		DHSE	agent	Respect et mis en œuvre des instructions
		Prévention du risque incendie	Règlement de sécurité contre les risque d'incendie et de panique	AP		Chef de service		
		Prévention des risques pour l'environnement	Code de l'environnement (loi n°75.633, loi n° 88.1261, décret du 18/04/2002)					
Sur un site géographique	Représentant du président	Prévention du risque incendie	Arrêté du 14/10/2002	DHSE	DHSE	DHSE	Maintenance / travaux des installations de sécurité incendie et de sureté + Contrôles périodiques réglementaires des installations	
						DPI	Maintenance des installation + travaux relatifs à la sécurité	